

# Les parlementaires sont-ils trop payés ?

BRUXELLES Le PTB estime le salaire de 5.490 euros net « indécents »

- Le député Youssef Handichi touche un salaire équivalent à celui qu'il avait à la Stib.
- Il veut revoir les indemnités parlementaires à la baisse.
- Les autres partis parlent de démagogie.

C'est peu dire que l'intervention de Youssef Handichi a déplu aux parlementaires bruxellois. C'était le 12 décembre dernier, à l'occasion du vote du budget de fonctionnement du parlement Bruxellois. « *La manière dont on vit est plus révélatrice que n'importe quel discours, a tonné le parlementaire PTB, à l'entame du sien. C'est indécents à quel point cette enceinte est déconnectée de la réalité des Bruxellois : 5.500 euros, c'est trois fois le salaire moyen belge.* » Selon lui, autant que le salaire, ce sont les « *avantages de toute sorte* » qui choqueraient : « *Un système de pension complémentaire, des abonnements en première classe, une assurance hospitalisation, des entrées gratuites pour des activités culturelles, etc.* »

Alors que les parlementaires ont « *la vie facile* », « *les Bruxellois doivent parfois consacrer 50 à 60 % de leur salaire dans leur loyer* », rappelle-t-il : « *Ce n'est pas un simple décalage, c'est une déconnexion totale.* »

Aujourd'hui, quel que soit le niveau de pouvoir (fédéral ou régional), le parlementaire belge touche une indemnité de base imposable de 7.172 euros, auquel on ajoute des frais pour un montant de 2.800 euros. Cette indemnité forfaitaire n'est pas taxable. Ce système a été mis en place lors de la réforme de 1993-1995. Seul Ecolo était favorable à une imposition intégrale de l'indemnité parlementaire. Le salaire net perçu est aujourd'hui de 5.490 euros. Chaque parlementaire rétrocède une partie de son salaire à son parti. C'est au PTB que la rétrocession peut être la plus importante ; *peut*, parce qu'elle est variable. Ainsi, Youssef Handichi a conservé, comme parlementaire, le salaire net qu'il touchait comme chauffeur à la Stib, soit 2.008 euros.

## Les parlementaires n'ont pas droit au chômage, mais bénéficient d'indemnités de départ

Michaël Verbauwhede, PTB lui aussi, ne conserve que 1.400 euros du montant total. L'autre formation qui puise le plus dans la « *poche* » de ses élus, c'est Ecolo. Le montant n'est pas, lui, calculé sur base de l'ex-job exercé par le parlementaire mais s'élève à 1.800 euros. Le député Ecolo touche donc 3.690 euros. Les élus des autres partis doivent également reverser une partie de leurs indemnités. Elle est cependant moindre : 629 euros pour les parlementaires PS, 600 euros pour les élus FDF, 400 pour ceux

du CDH et 275 euros (sur une base volontaire) pour ceux du MR à leur régionale.

Rétrocession ou pas, Youssef Handichi estime qu'il n'est dès lors pas « *étonnant de voir les parlements de ce pays voter l'austérité, toucher au pouvoir d'achat, couler les pensions et les soins de santé* », de n'entendre personne dénoncer les tarifs de la Stib – les députés bénéficient d'un abonnement gratuit – et « *d'accepter de remettre au placard l'objectif de 15 % de logements publics* ».

Selon le député du PTB, « *si les élus vivaient dans les mêmes conditions que les travailleurs, ils seraient amenés à s'inquiéter (de la problématique) des salaires, du logement et des services publics et ils prendraient d'autres décisions. C'est pour cela que nous avons fait le choix, au PTB, de vivre avec le salaire moyen d'un travailleur* ».

Nombre de ses collègues d'autres formations estiment le PTB « *démago* » : « *En allant au bout de sa logique, il pourrait rendre l'argent à l'Etat au lieu de le garder pour le parti.* »

Youssef Handichi annonce vouloir présenter une proposition de texte au cours de cette législature qui verrait « *tous ces privilèges accordés aux ministres et parlementaires qui vivent sur une autre planète* ».

A noter que les parlementaires n'ont pas droit au chômage, mais bénéficient d'indemnités de départ calculées en fonction de la durée de leur mandat. ■

FABRICE VOOGT

**RÉACTIONS****Philippe Close (PS) :**  
**« Le plafond est une réponse »**

Nous avons fait réagir des représentants de cinq autres partis francophones représentés au Parlement bruxellois à la sortie du PTB. En leur posant deux questions.

**Estimez-vous que député, c'est un travail temps plein ?**

*« Il y a des gens moins présents qui sont très efficaces et d'autres qui sont là plus souvent mais moins utiles au citoyen. On n'en est heureusement plus à calculer le nombre de questions écrites ou orales pour juger de la qualité d'un parlementaire. Je remarque qu'on n'a jamais évoqué la question de l'activité privée que certains parlementaires mènent parallèlement à leur activité de parlementaire. En ce qui me concerne, je suis un homme politique temps plein, comme échevin et parlementaire avec un salaire plafonné. »*

**Un salaire net de 5.490 euros est-il justifié ?** *« On gagne bien notre vie, c'est vrai. Mais le débat est plus sur le plafond. Quel que soit le nombre de mandats, un moment, c'est fini. En Flandre, en Wallonie, à Bruxelles, au fédéral ou à la Région. Baisser le salaire d'un parlementaire de 1.000 euros ? Il pourrait le retoucher via sa fonction de bourgmestre ou échevin par exemple. Cela fait une vingtaine d'années que c'est plafonné. La démocratie a un prix. On peut en débattre mais, encore une fois, le plafond est une bonne chose et on est dans un mécanisme où on limite les salaires. »*

**Emmanuel De Bock (FDF) :**  
**« La vraie question, c'est le décumul »**

**Estimez-vous que député, c'est un travail temps plein ?** *« Pour moi c'est un temps plein. Je bosse 80 heures par semaine et je dirais que je bosse 60 heures pour ma charge de député. »*

**Un salaire net de 5.490 euros est-il justifié ?** *« Je serais démagogique en disant que je gagne trop et pas honnête en disant que je ne gagne pas assez. C'est un très beau salaire. C'est beaucoup d'argent pour celui qui ne travaille pas. Je gagnais 2.200 euros comme fonctionnaire, mais la charge de travail et mes horaires ne sont pas comparables. Ce salaire doit aussi permettre une vraie indépendance des députés. Pour moi, la question n'est pas tellement celle du salaire, mais du décumul des députés. On devrait empêcher qu'un député exerce d'autres fonctions exécutives. D'autant que ça évite les conflits d'intérêts. Pour moi, député et échevin ou bourgmestre, c'est un peu compliqué. On y gagnerait à diminuer le nombre d'élus à 50 ou 60 membres et diminuer de moitié le nombre d'échevins dans les communes et faire en sorte qu'ils aient tous le même salaire. Il y a des échevins qui s'occupent du bien-être animal et qui sont à mi-temps et gagnent 3.500 euros, comme d'autres qui ont des matières lourdes comme l'urbanisme et la mobilité. Il existe des chefs de cabinet de ministre qui reviennent deux jours par semaine et qui cumulent deux salaires. Le décumul permettrait aussi d'avoir une classe politique davantage renouvelée. »*

**Benoît Cerexhe (CDH) :**  
**« Des mandats limités et aléatoires »**

**Estimez-vous que député, c'est un travail temps plein ?** *« Ma vie de politique, c'est 7 jours sur 7 : la journée, mes soirées et mes week-ends. Pour le parlement et la commune. Ce ne sont pas toujours ceux qui cumulent avec un autre mandat communal qui en font le moins, en termes de présence, de connaissance des dossiers, de travail parlementaire, etc. Etre parlementaire, c'est préparer les commissions, les dossiers, rencontrer les acteurs, être présent en commission et en séance plénière,... c'est un temps plein, oui. Quelle que soit la formation politique, on trouve des parlementaires qui font le boulot sérieusement et d'autres pas. Il n'empêche qu'on pourrait réfléchir à un système où une présence plus systématique est exigée. Maintenant, cela ne veut pas dire que présence signifie travail et qualité de travail. Si c'est pour s'asseoir comme un pot de fleur, ça n'a pas de sens. »*

**Un salaire net de 5.490 euros est-il justifié ?** *« C'est facile de faire de la démagogie sur ce sujet et le PTB en est malheureusement coutumier. Il est clair que nous sommes plus que correctement payés comme parlementaire, mais il ne faut pas oublier que ce ne sont pas des carrières. Ce sont des mandats limités et aléatoires. Il y a toute une série de frais, importants, comme les campagnes électorales, que nous payons de notre poche. Je ne me plains donc pas de ce statut qui est confortable, mais on a aussi besoin de gens qui soient prêts à consacrer énormément de temps à la chose publique. »*

**Vincent De Wolf (MR) :**  
**« Je ne tiens pas à m'exprimer »**

*« Sur le fond, je n'ai pas envie de m'exprimer sur une simple déclaration démagogique qui n'a pas de fondement. Ils n'ont pas déposé de propositions. C'est une simple question d'actualité. Je n'ai pas envie de réagir sur des déclarations qui ne sont même pas suivies de démarches parlementaires. Je ne souhaite donc pas répondre à ces questions. Elles rentrent dans un cadre pour moi démagogique. Le jour où il y aura un débat au parlement sur ce sujet, j'interviendrai. »*

## **Céline Delforge (Ecolo) : « Notre contrat prévoit 50 heures par semaine »**

**Estimez-vous que député, c'est un travail temps plein ?** « En tout cas, à juger du travail parlementaire des élus

PTB, c'est vrai qu'on pourrait se poser la question de savoir s'il s'agit bien d'un temps plein. Pour moi, c'est un temps plein si on s'investit. Les obligations sont maigres mais les possibilités sont infinies. Notre contrat de réciprocité prévoit 50 heures semaine. Et puis il y en a d'autres, qui font beaucoup de bruit et qui viennent juste pour voter. Il y a un bon exemple : Alain Destexhe. »

**Un salaire net de 5.490 euros est-il justifié ?** « Est-ce que c'est beaucoup 5.500 ? Déjà, chez Ecolo, on rétrocède une bonne partie, soit environ 2.000 euros en ce qui me concerne. Tout est relatif. Si on prend des hauts postes administratifs, il y en a toute une série qui sont nettement mieux payés. Et je ne parle évidemment pas de certaines fonctions dans le privé. Mais je sais que c'est plus que le salaire moyen. Ce qui me choque, c'est plus que des gens vivent avec un salaire inférieur à 1.400 euros. On paie aussi correctement les députés parce qu'ils doivent parfois abandonner leur carrière. Jadis, la fonction n'était pas rémunérée et les parlements étaient composés de rentiers ou de personnes exerçant des professions libérales. Je ne pense pas qu'il soit intéressant d'avoir un parlement peuplé d'avocats et de médecins. »

F.V.